

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2023/02/03

### Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	15
Votants :	20
Abstention :	0
Opposition :	0

### Objet

ANNULE ET  
REMPLECE la  
délibération 2023-01-  
04  
Affectation des  
résultats 2022

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Saint Yrieix La Perche sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 17 février 2023

Présents : Mr ANTOINE ; Mr BERTRAND ; Mr BOURDEAU ; Mr DELANOTTE ; Mr DESSANE ; Mr JOUANNETAUD ; Mr LATOUILLE ; Mr LAVOREL ; Mr CHAZELLE ; Mr CHIBOIS ; Mr GAUTHIER ; Mr GUYOT ; Mme JAUFFRET ; Mr LAGORCE ; Mr RAYNAUD

-Mme DELHAYE donne pouvoir à Mr LAVOREL  
-Mr LOCHARD donne pouvoir à Mr DESSANE  
-Mme JAUFFRET donne pouvoir à Mr CHAZELLE  
-Mr CUBERTAFON donne pouvoir à Mr LAGORCE  
-Mr DUBOIS donne pouvoir à Mr GAUTHIER

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal GAUTHIER

Compte tenu des résultats de l'exercice 2022,

- solde d'exécution cumulé de la section d'investissement : **178 905,49 €**
- solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement : **734 659,05 €**

et des sommes inscrites en reste à réaliser au 31/12/2022,

- dépenses d'investissement : **0**
- recettes d'investissement : **0**

A l'unanimité, le Comité Syndical vote :

- l'affectation, sur le budget primitif 2023, le résultat cumulé de la section d'exploitation 2022 comme suit :

1. Excédent d'investissement à reporter ( ligne 001) : **178 905,49 €**
2. Affectation complémentaire en « Reserve » ( compte 1068) : **100 000 €**
3. Excédent de fonctionnement à reporter (ligne 002) : **634 659,05 €**

Le Président,  
Edmond LAGORCE



REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2023

Application agréée E-legalite.com